

COUFLENS INFO

Bulletin municipal d'informations

Numéro 30 - Janvier 2016

Travaux réalisés

- Mise en place de filets de protection au dessus de l'ancienne route de la mine pour sécuriser la route elle même et les habitations situées au dessous.
- Réfection complète de la toiture du gîte de Salau (ancienne maison Bardou). Il a été décidé de profiter de la présence de l'échafaudage (pour limiter les coûts liés à l'installation d'un nouveau chantier) pour ravalier la façade côté route.
- Entretien annuel de l'ensemble de la voirie communale.



Cette année, vous allez être recensé(e) !

Le recensement de la population de Couflens, se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Un agent recenseur (M. Jonny Hobart, secrétaire de mairie), se présentera chez vous pendant cette période afin de vous remettre les documents nécessaires : vous pourrez alors répondre à l'enquête soit par internet, soit en utilisant le questionnaire papier. Votre participation est essentielle (elle est d'ailleurs rendue obligatoire par la loi !) mais c'est avant tout un devoir civique, aussi, si vous êtes absent de votre domicile pendant la période du recensement, vous êtes invités à contacter le secrétaire de mairie au 05 61 96 52 34 : celui-ci pourra convenir avec vous d'un rendez vous ou vous fournira les moyens de répondre à l'enquête par internet. Dans tous les cas, n'hésitez pas à lui faire part de vos difficultés.



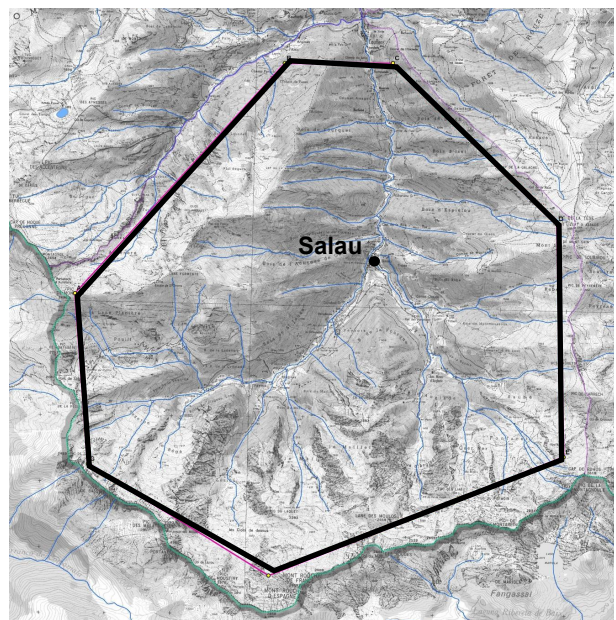
Permis exclusif de recherche minière (PERM)

Quelques informations et commentaires...

Depuis le dernier bulletin de Couflens Info du mois de juin 2015, la mairie a eu accès au dossier de demande de permis exclusif de recherche minière de Variscan. Voici les principaux éléments d'information concernant ce dossier :

Le 20 novembre 2014, la société Variscan Mines a déposé auprès du Ministère de l'économie, de l'industrie du numérique une demande de permis de recherche de Mines. Cette demande ne concerne pas seulement le tungstène mais également l'étain, le bismuth, le molybdène, le zinc, le plomb, le cuivre, l'or, l'argent et des substances connexes.

Elle porte sur 42 km² du territoire communal qui en compte 56 km² (soit 75 % de la surface de la commune). Cette surface est située immédiatement en amont du village de Couflens. Elle s'étend jusqu'aux crêtes frontalières avec l'Espagne, jusqu'au limites des communes d'Ustou et de Seix.



Cette demande de permis a fait l'objet d'une mise en concurrence du 24 septembre 2015 au 23 octobre 2015 par publication au Journal Officiel. À l'issue de cette période, aucune demande concurrente n'a été présentée : Variscan Mines reste le seul porteur de projet.

Fichier déclaré à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) sous le n° 804701.

Responsable de la publication: Henri Richl - Rédaction et mise en page : Commission communication - Imprimé par nos soins

À la suite de cela, la Préfecture a consulté la Mairie, mi novembre, en lui remettant le dossier de demande de permis et en lui laissant un mois pour formuler un avis.

Ce dossier présente notamment les divers travaux de recherche envisagés et leurs effets sur l'environnement évalués au travers d'une notice d'impact et d'une notice d'incidence Natura 2000.

Ce dossier a fait l'objet d'une lecture attentive. Elle nous a permis de nous rendre compte de nombreuses lacunes, de non-dits et autres incohérences conduisant à minimiser les impacts et les conséquences de ce projet de recherche minière sur la commune de Couflens mais également, au-delà, sur toute la vallée du Haut-Salat. Voici quelques uns des éléments de ce dossier :

Variscan Mines projette plusieurs types de travaux de recherche :

- aéroportés,
- par tranchées d'exploration en surface (environ 20 km),
- par sondage de quelques dizaines de mètres à plus de 1500 m de profondeur,
- par le creusement d'une galerie « de recherche » depuis de village de Salau
- par l'utilisation des galeries existantes de l'ancienne mine.

Le dossier précise qu'étant dans un parc naturel régional les travaux seront souterrains (par le biais de la galerie « de recherche ») pour ne pas porter atteinte à l'environnement de la commune. Or cela est contradictoire avec les travaux de surface prévus et ainsi qu'avec les sondages qui seront également faits depuis la surface. Il y a d'ailleurs une description (avec un schéma à l'échelle !) de l'organisation d'une plate-forme de sondage dont les dimensions (10 m x 10m) ne permettent pas de contenir le bac pour stocker les boues de forage, le camion citerne, deux camionnettes de service, l'emplacement de stockage des tubes de sondage, un bungalow de chantier, des toilettes, la foreuse etc... Il faudrait une plate-forme deux à trois fois plus importante !

Le sous-dimensionnement de ces plateformes, dont le nombre ne se limitera pas qu'à une seule, contribue à minimiser les impacts sur le terrain. Quant aux accès nécessaires (circulation des engins et du personnel) pour leur mise en place et leur fonctionnement, ils auront également un impact notable et irréversible. Cela ne pourra que remettre en cause notre environnement préservé de tout aménagement intrusif et particulièrement reconnu pour cela. Notre vallée étant très encaissée avec de forts dénivelés, le moindre aménagement de ce type (sans oublier les accès) ne pourra que contribuer à défigurer nos paysages. Les

conséquences de ces sondages et forages sur le réseau hydrographique, sont également très sous évaluées.

Quant à la galerie de recherche de 2100 m de long et 25 m² de diamètre, une photo en situe son entrée dans une zone de verdure ! Aucune mise en perspective n'a été faite pour montrer la résidence d'Anglade juste en face, les maisons adjacentes (à moins de 70 m) et sa situation dans le village à quelques mètres du Cougnet. Encore une fois tout est fait pour minimiser les impacts. De plus, concernant les déblais d'excavation de cette galerie, le foisonnement est passé sous silence. Le volume annoncé est de seulement 50000 m³. Le dossier indique que ces déblais seront stockés à 10 km de Salau sans en préciser le lieu. Donc a priori au Pont de la Taule, mais à quel endroit ? Sur les surfaces agricoles entre le pont de la Taule, Oust et Ustou ? De même les conditions d'évacuation des déblais et les nuisances générées (30 allers/retours de camions par jour pendant un an !) ne sont jamais abordées dans le dossier.

Ensuite le dimensionnement de la galerie, dès le départ, présume d'une exploitation future (sans aucun résultat de recherche !). Outre les économies annoncées en matière de travaux futurs en cas de recherches fructueuses, ce calibrage de la galerie permet d'assurer son financement par des investisseurs prêts à parier sur ce projet. Pour cela ils se basent sur les premiers effets d'annonces de Variscan Mines sur l'éventuelle probabilité d'un gisement de tungstène économiquement intéressant. Les différents jeux boursiers participent au montage de ce type de projet mais ne reflètent en rien une véritable économie. Selon le dossier présenté, Variscan Mines gage son projet sur un prix du tungstène avantageux dont l'augmentation constante est annoncée sur les dix ans à venir : or depuis 2013, le prix du tungstène est en baisse et en 2015 ce métal a perdu 55 % de sa valeur !

En ce qui concerne les risques sanitaires liés à la présence d'arsenic et d'amiante notamment de type actinolite, ils sont complètement niés dans ce dossier. Pour l'amiante, il est avancé par le Professeur Marcoux de l'université d'Orléans que les études minéralogiques et géologiques dont a fait l'objet le gisement de Salau ne mentionnent pas la présence d'amiante même à l'état de trace. A titre d'exemple, il cite (entre autres) la thèse de M. Soler de 1977 en pétrographie, thermochimie et métallogénie du gisement de scheelite de Salau. Pourtant, cette même thèse mentionne très clairement la présence d'amiante en page 95 « ... dans les roches calciques on note la présence d'**amphibole fibreuse** à structure d'**amiante** en veines

centimétriques à décimétriques. Elle est souvent associée à la calcite. L'épidote et la calcite, associées ou non, forment de nombreuses petites veinules. »

La présence d'amiante sous forme d'actinolite est aussi attestée par des analyses d'empoussièrement réalisées par le BRGM, lui même, dans les années 1980 (notamment par microscopie électronique analytique) à différents endroits de la mine alors en activité. Ces analyses révèlent alors des concentrations en fibres qui au regard de la réglementation actuelle sont bien au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées. Les pathologies observées chez les mineurs à l'époque ne sont que la triste illustration et conséquence de la dangerosité des fibres d'actinolite disséminées dans l'air ambiant de la mine.

Au delà de l'amiante, le dossier de Variscan Mines écarte également les risques de contamination à l'arsenic lors de la phase de recherche en précisant que ce n'est que lors de l'exploitation et du traitement du minerai que ces risques apparaîtront à cause de la présence d'arsénopyrite dans le gisement. Pourtant dans le document intitulé « l'eau facteur de libération de l'arsenic naturel » (Géoscience 2005) Michel Bonnemaison, lui même, explique que : « la réalisation de travaux publics, comme l'ouverture d'une route ou le fonçement d'un tunnel, s'ils s'effectuent dans des roches imprégnées d'arsénopyrite, provoquera inéluctablement une déstabilisation de ce sulfure et libérera de l'arsenic dans les eaux de ruissellement. Cette contamination s'exprime particulièrement dans les captages d'eau souterraine. »

Variscan Mines envisage également de faire des travaux de recherche à partir des galeries de l'ancienne mine avec l'objectif de trouver des zones présentant de faible teneur en tungstène (<à 0,8%) dans l'objectif de les exploiter. Il est aussi envisagé (mais conditionné à la rentabilité de l'opération !) de repasser dans le circuit de traitement d'une future exploitation les 700000 m³ de stériles actuellement stockés à l'extérieur de la mine pour en extraire le tungstène et l'or qui pourraient encore s'y trouver et pour ensuite les stocker sous forme de backfilling dans les chantiers souterrains de l'ancienne mine. Ceci en affirmant que l'ancienne mine conserve des vides correspondant à ces 700 000 m³. Comment cela pourrait-il être possible alors que la société minière d'Anglade a déjà remblayé à l'époque toutes les chambres exploitées avec les stériles d'extraction ? Quant aux galeries existantes, Variscan Mines prévoit leur réaménagement en vue

de l'exploitation du minerai qui n'aurait pas été extrait à l'époque : ce qui rendra nécessairement impossible tout stockage des stériles retraités. De plus, l'exploitation projetée générera aussi des stériles qui ne pourront que partiellement être stockés dans la mine à cause du foisonnement notamment.

Dans ces conditions, il ne sera pas possible d'enfouir dans l'ancienne mine les tailings actuellement stockés à l'extérieur comme l'annonce Variscan.

Variscan Mines évoque la conservation au fond d'une future mine grâce à la technique du backfilling, des résidus issus de traitement du minerai afin d'éviter la fabrication de verses telles que celles déjà réalisées à Salau.

La mine de Mittersill* en Autriche qui pratique le backfilling est citée comme une « mine verte » par Variscan Mines et montrée en exemple par l'État Français. Pourtant malgré cette technique de remblayage qui ne permet pas d'enfouir dans les chambres exploitées tous les volumes de matériaux extraits (ne serait ce qu'à cause du foisonnement) la mine autrichienne stocke à plus de 10 km, dans des bassins les stériles qui arrivent sous forme hydraulique. L'ensemble de la zone de stockage couvre une surface de 34 ha ce qui représente un besoin d'un hectare par an environ, les digues font jusqu'à 24 m de haut – élévation d'environ 2,50 m/an. Les stériles rocheux sont, eux, en partie vendus pour du granulat : le caractère amianté du gisement de Salau ne permettra pas ce type de vente.

(*documents « gestion des résidus et des activités minières - commission européenne janvier 2009 » et « la mine de Mittersill un exemple d'intégration environnementale - mines et carrière n°2012 / mars 2014 »)

La notice d'évaluation des incidences en zone Natura 2000 présentée dans ce dossier ne tient pas compte de l'arrêté ministériel du 18/05/2015 incluant 50,33 km² de la commune de Couflens qui en compte 56,24 km² dans le site Natura 2000 FR 7312003 (ZPS du Mont Valier). Cela est d'autant plus dommageable que dans le périmètre du PERM se trouvent de nombreuses espèces protégées très sensibles au dérangement et à la qualité de leur milieu. Les notices d'impact et d'évaluation des incidences Natura 2000 ne prennent pas la juste mesure des populations présentes et des impacts des divers types de pollutions générées dès la phase de recherche. Il est trop facilement considéré par Variscan Mines et le bureau d'étude qui a fait ces évaluations d'impact et d'incidence que les effets des recherches quelles qu'elles soient sont temporaires et réversibles.

Comment peut-il être affirmé dans ce dossier de demande de permis que ce projet de recherche n'aura aucun impact sur les installations touristiques de la région, après tout ce que nous venons d'évoquer ? L'activité intense des différents engins de creusement, de forage et des camions dans une vallée particulièrement encaissée avec toutes les nuisances et pollutions sonores, olfactives, visuelles que cela implique sera loin d'être attractif en matière touristique. Quel touriste aura envie de venir se ressourcer en ces lieux ? Quel résident secondaire voudra continuer à passer ses week-end et vacances dans un tel contexte ? Même chose pour les résidents permanents qui ont choisi de vivre dans cet environnement protégé, tranquille et remarquable. Cela représente 272 taxes d'habitation et au moins autant de personnes.

La notice d'impact ne tient absolument pas compte de tout cela, ni des emplois perdus liés au tourisme et à l'agriculture. En effet le stockage des stériles (non entreposables dans la mine pour cause de foisonnement entre autres) ne pourrait se faire que sur des surfaces planes loin des rivières (pour minimiser les risques de pollution) et certainement pas dans les conditions de l'époque (les réglementations ont évolué depuis !). Ce qui signifie que d'autres communes seront aussi impactées en matière de stockage des stériles et autres résidus miniers dans cette vallée du Haut-Salat. Les surfaces agricoles seront certainement les premières pénalisées. Les agriculteurs qui disposent de vastes prairies entre Couflens et Kercabanac sont-ils vraiment disposés à perdre leurs surfaces (souvent insuffisantes sachant que la transhumance apporte généralement le complément de surface nécessaire au bon fonctionnement des exploitations d'élevage) ? L'agriculture participe à l'image et à l'identité du Haut-Couserans. Son équilibre est fragile, les surfaces dont elle peut disposer limitées.

Le bruit, les poussières polluées, la circulation des camions, la disparition des paysages qui étaient alors attractifs feront chuter la fréquentation touristique de la vallée et mettront en péril tous les emplois qui en dépendent.

En matière d'emploi, comme le précise le dossier, le creusement de la galerie de recherche sera fait par une entreprise sélectionnée à l'issue d'une mise en concurrence au niveau international. Peut on raisonnablement croire que les entreprises locales ou régionales seront compétitives pour ce genre de réalisation que ce soit en matière de compétence ou

encore de coût ?

Ensuite lors d'une éventuelle phase d'exploitation, les mêmes problèmes se poseront. Désormais les exploitants miniers font appel à des sociétés de services (qui ne sont absolument pas locales) ce qui leur permet de diminuer largement les charges. Les salariés vraiment attachés à l'entreprise exploitante sont ainsi réduits au strict minimum ce qui sera loin des centaines d'emplois mis en avant par le pétitionnaire.

En revanche tous les emplois, toutes les petites structures qui dépendent de l'économie actuellement existante dans cette région du Haut-Salat de Kerkabanac à Salau et basée sur l'image de cette région verdoyante, bucolique, montagnarde et sauvage avec une nature et un environnement exceptionnels ne pourront qu'être fortement impactés par ces travaux de recherche minière. Ce qu'il aura fallu des années à bâtir (sur tout le canton) sera balayé en quelques mois. Et tout l'argent public investi que ce soit en matière touristique, agricole ou encore environnementale (divers programmes de suivi, de conservation et de protection des espèces et espaces remarquables et protégés) l'aura été à perte.

En effet, comment dire qu'il n'y aura pas d'impact sur le Salat notamment et les eaux souterraines (dans un système karstique) alors que le bureau d'études ne dispose pas de toutes les connaissances concernant le réseau hydrographique souterrain comme il le déclare en fin de notice d'impact. L'eau est un enjeu majeur pour notre société. Les incertitudes qui règnent sur la connaissance de ce réseau devraient conduire à renoncer à toute exploitation minière en tête d'un bassin versant comme celui du Salat (rivière classée Natura 2000).

Quant au projet de rechercher de l'or (et par conséquent de l'exploiter), cela ne fera qu'accroître, encore plus, les sources de pollution qui ne sont pas des moindres dans cette filière.

Tout ce qui est nié comme l'existence de l'amiante pourtant avérée et prouvée de multiples façons par le passé, tout ce qui peut être minimisé ou omis dans ce dossier de demande de permis de recherche conforte notre délibération du 28 février 2015 rejetant toute exploration et exploitation minière sur la commune de Couflens.

Nous avons à nouveau interpellé la Préfecture, les Ministères de l'économie et de l'Environnement sur tous les risques que fait courir cette recherche minière au niveau sanitaire, environnemental, économique et humain sur la commune et bien au delà.